

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL  
COMMUNAL  
DU 25 janvier 2010**

PRESENTS :

M. Laurent Devin, Bourgmestre-Président,

Mme et Ms. Jérôme URBAIN, Jean-Luc FAYT, Philippe LABAR, Eugénie RUELLE, Frédéric TILMANT, Kevin VAN HOUTER, Manuel Medina BEJARANO, Echevins

Mmes et Ms. André NAVEZ, Jacques DERVAL, Monique DERBAIX, Jacques DEVIGNE, Jacqueline OUTLET, Marie-Rose TREZEGNIES, Philippe de STEXHE, Etienne PIRET, Luc JONNART, Frédéric JOIE, Jean-Pierre JAUMOT, Benoît DEGHOAIN, Laurent ARMAN, Dominique SCHENA, Julien URBAIN, Raymond GROETEMBRIL, Marie-Claude KLENNER, Patrice LAÏ, Judith PHILIPPE, Anne-Marie CALLEWAERT, Conseillers,

M. Yvon STAQUET, Président du C.P.A.S.,

Mme Laurence STASSIN, Secrétaire communale faisant fonction.

EXCUSES :

Ms. Alain DETAEYE et Georges BETTESONE

ABSENTE :

Mme Caroline BOLLUE

Convoquée en date du 15 janvier 2010, la séance est présidée par Monsieur Laurent DEVIN, Bourgmestre.

**Conseil communal du 25 janvier 2010**  
**à 20 heures 30'**

**Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville**

**SEANCE PUBLIQUE**

**ADMINISTRATION GENERALE**

- 1. Démission d'un Conseiller communal – Désistement du premier Conseiller suppléant – Vérification et validation des pouvoirs de la troisième Conseillère suppléante – Prestation de serment et installation de la Conseillère suppléante – Fixation de l'ordre de préséance du Conseil Communal.**

M. Jean-Paul POURTOIS présente sa démission de son mandat de conseiller communal.

Le Conseil communal est invité à accepter cette démission.

Le Conseil communal est invité à assister à la prestation de serment de Mme Anne-Marie CALLEWAERT entre les mains du Bourgmestre en vue de son installation en tant que conseillère communale et à fixer le nouvel ordre de préséance du Conseil communal.

**Acceptation de la démission, installation de Mme Anne-Marie CALLEWAERT en tant que conseillère communale et fixation du nouvel ordre de préséance**

- 2. Démission de M. Jean-Pierre JAUMOT de son mandat d'Echevin de la Ville de Binche**  
**Avenant au Pacte de majorité – Remplacement de M. Jean-Pierre JAUMOT par M. Jean-Luc FAYT en tant que deuxième Echevin de la Ville de Binche.**

- **DECISION**

M. Jean-Pierre JAUMOT présente sa démission de son mandat d'Echevin de la Ville de Binche.

Le Conseil communal est invité à accepter cette démission.

Le Conseil communal est invité à adopter l'avenant au Pacte de majorité désignant Mr Jean-Luc FAYT en remplacement de Mr Jean-Pierre JAUMOT au poste de deuxième Echevin de la Ville de Binche.

Le Conseil est invité à assister à la prestation de serment de Mr FAYT entre les mains du Bourgmestre en vue de son entrée en fonction d'Echevin.

### **Acceptation de la démission**

#### **Adoption de l'avenant au pacte de majorité par**

**Pour : 18**

**(Laurent DEVIN, Jérôme URBAIN, Jean-Pierre JAUMOT, Philippe LABAR, Eugénie RUELLE, Frédéric TILMANT, Kevin VAN HOUTER, Manuel Medina BEJARANO, Jacques DERVAL, Jacqueline OUTLET, Marie-Rose TREZEGNIES, Luc JONNART, Jean-Luc FAYT, Laurent ARMAN, Dominique SCHENA, Julien URBAIN, Marie-Claude KLENNER, Patrice LAÏ)**

**Contre : 10**

**(André NAVEZ, Monique DERBAIX, Jacques DEVIGNE, Philippe de STEXHE, Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Benoît DEGHOAIN, Raymond GROETEMBRIL, Judith PHILIPPE, Anne-Marie CALLEWAERT)**

**et installation de M. Jean-Luc Fayt comme échevin 2<sup>e</sup> en rang de la Ville de Binche, en remplacement de M. Jean-Pierre Jaumot**

### **DISTINCTIONS HONORIFIQUES**

- 3. Remise d'une distinction honorifique (Lauréat du Travail) à :**
- Mme Maria RUSSO (titre d'honneur d'or)
  - Mr Laurent ROCHEZ (titre d'honneur de bronze)

**C.P.A.S.**

- 4. Budget général de l'exercice 2010 – Second douzième provisoire**
- APPROBATION

Il est soumis au Conseil communal, pour approbation, la délibération du 16 décembre 2009, reçue à la Ville le 23/12/2009, par laquelle le Conseil de l'action sociale :

sollicite du Conseil communal de la Ville de Binche l'autorisation de disposer d'un second douzième provisoire à imputer sur le budget de l'exercice 2010 afin de régler les dépenses strictement obligatoires dans les limites de l'article 14 du règlement général sur la comptabilité communale. Les dites dépenses pourront être engagées et réglées à concurrence de 1.368.025,88 € pour le mois de février 2010.

### **Unanimité**

#### **5. Budget général de l'exercice 2010 (services ordinaire et extraordinaire)**

##### **- APPROBATION**

Il est soumis au Conseil communal, pour approbation, la délibération du 6 janvier 2010, reçue à la Ville le 11/01/10, par laquelle le Conseil de l'Action Sociale arrête :

- Le budget de l'exercice 2010, service ordinaire, établi aux montants de 15 808 922,25 € en recettes et en dépenses avec une intervention communale de 3 479 282, 73 €.
- Le service extraordinaire de l'exercice 2010 comportent des recettes pour 2 435 483, 70 € et un total général des dépenses de 1 487 804, 25 €, ce qui laisse un excédent de recettes extraordinaires de 947 679, 45 €.

*M. Staquet donne lecture de la note relative au budget général de l'exercice 2010 :*

*« Le budget 2010 reflète notre intention de respecter nos engagements tout en assurant un fonctionnement budgétaire optimum pour le CPAS. Notre objectif est de continuer à assurer une gestion responsable du budget du CPAS tout en développant des projets et services qui répondent au mieux aux besoins des citoyens et en particulier des citoyens les plus fragilisés.*

*Pour l'élaboration du budget 2010, nous avons tenu compte de deux facteurs :*

- *Nous avons tenu compte des directives ministérielles qui ne prévoient pas d'indexation des salaires en 2010. On peut dire que les frais de personnel 2010 reflètent la réalité en ne prévoyant pas d'indexation, ce qui n'était pas le cas en 2009. Pour rappel dans le budget 2009, une indexation des salaires de 3% était prévue mais aucune indexation n'a été réalisée en 2009 générant ainsi à certaines fonctions budgétaires une diminution pour 2010.*
- *Nous avons maintenant des index négatifs car les prix à la consommation diminuent.*

*En 2009, nous avons poursuivi la mise en conformité de la Résidence Jeanne Mertens avec l'installation de la téléphonie, l'appel infirmières et les mesures administratives pour répondre aux normes 2010. Une demande de subsides à d'ores et déjà été introduite à ce sujet.*

*Pour rappel, en août 2009, la Résidence Jeanne Mertens a bénéficié de la mise en service des nouvelles chaudières, de la régulation et des vannes thermostatiques permettant une meilleure gestion de la consommation énergétique. Dans la même*

dynamique, le remplacement de la toiture et de l'isolation est programmé pour le mois de février 2010.

En ce qui concerne la crèche, la même démarche d'économie d'énergie a été entreprise en 2009 par le remplacement et l'isolation de la toiture et la pose de panneaux solaires pour la production d'eaux chaudes.

### **BUDGET ORDINAIRE**

Il est important de mettre en évidence le nombre de Conseil de l'Action sociale qui se sont tenu en 2009 ce qui a généré un ralentissement du fonctionnement de l'administration. Le budget en 1<sup>e</sup> lecture a été voté le 11 décembre.

Après une concertation constructive entre les représentants du CPAS et de la ville, il nous a été possible de limiter l'intervention communale. Celle-ci se trouve augmentée de **68.221,23 €** par rapport à 2009.

L'intervention communale est donc de **3.479.282,73 €** au budget 2010.

**Le service social** est un poste important au budget ordinaire, il a pour mission de mettre en œuvre le droit à l'aide sociale et de faciliter l'intégration socioprofessionnelle.

Actuellement, nous comptons 347 bénéficiaires du RIS (Revenu d'intégration sociale), ce qui est en diminution par rapport à 2008 mais supérieur aux années antérieures. Cette diminution est le résultat de notre politique de mise au travail des bénéficiaires sous contrat ART. 60 et 61 permettant ainsi de contrebalancer la politique d'accompagnement des chômeurs réalisée par l'ONEM qui prend des sanctions de plus en plus lourdes. Ces personnes se tournent alors vers le CPAS et demandent un revenu d'intégration sociale.

Nous souhaitons en 2010 continuer à développer l'insertion socioprofessionnelle en recourant aux Art 60 § 7 et aux Art 61. Actuellement, 47 bénéficiaires du RIS sont sous contrat Art 60 § 7, dont 14 à la ville, 5 dans le privé, les autres étant employés au sein de nos différents services.

En 2009, la procédure d'engagement des ART. 60 et 61 a été changée par le groupe UNION ralentissant ainsi la politique développée jusqu'à présent de mise au travail des bénéficiaires, nous souhaitons revoir cette procédure en 2010.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2009, 25 demandeurs d'asile étaient à charge du CPAS de Binche.

Nos services sont de plus en plus souvent confrontés à des problèmes de sans-abri, nous sommes décidés à intensifier notre politique de **logements** d'urgence. Pour rappel, nous nous sommes inscrits dans le plan bisannuel du logement 2007-2008, les dossiers concernant les 4 maisons de transit et d'insertion se situant à BRAY sont en attente de l'approbation par la Région Wallonne.

Un service de **gardes d'enfants malades à domicile** est mis en place depuis janvier 2009. Ces emplois font l'objet de subsides sous forme de points APE. Les demandes de points APE pour la prolongation des divers services ont été introduites et sont en attente de réponse du Ministre.

Le conseil continuera en 2010 d'étudier le réaménagement global de tous ses locaux administratifs et sociaux.

A la **Résidence Jeanne Mertens** la téléphonie et l'appel infirmières sont en cours de finalisation. Le cahier spécial des charges concernant les normes 2010 a été approuvé, un accord de principe de subsides nous ayant été octroyé, celui-ci sera envoyé à la Région Wallonne début 2010. Tout en respectant l'application des accords sociaux 2005/2010 en faveur du personnel soignant et assimilé, notre intention est de maîtriser les dépenses en personnel de notre maison de repos et de soins. Un effort particulier sera maintenu en matière d'occupation qui, pour l'instant, frise les 100%. Ceci s'explique sans doute par la qualité des soins apportés à nos résidents et par une politique de prix modiques pratiquée par notre établissement. Nous poursuivrons cet effort en 2010 avec une nette amélioration des équipements destinés au bien-être des pensionnaires du home. L'agrément pour une requalification de 14 lits MR en MRS a été accordé provisoirement, pour rappel une requalification de 22 lits nous a déjà été accordée en 2008.

Dans le cadre du **Maribel Social**, nous avons introduit un dossier et obtenu les subsides pour l'engagement de 5 équivalents temps plein, nous avons engagé 2 aides sanitaires, 1 ouvrier, 1 manœuvre, 1 auxiliaire professionnelle.

Concernant le **Plan de Transition Professionnelle**, un magasinier, 2 peintres et un menuisier ont été engagés pour la rénovation de la maison de retraite et de la crèche.

## **BUDGET EXTRAORDINAIRE**

Au **Centre administratif** qui se situe rue de la Triperie, nous poursuivrons le réaménagement des locaux et la modernisation du matériel informatique.

En 2010 l'achat de pointeuses est prévu pour toutes les implantations des services du CPAS.

La promesse d'achat de l'immeuble situé au 14, rue de la Triperie (contigu au CPAS) a été signée et la signature de l'acte est en cours

D'autres investissements sont prévus à **la maison de repos** : renouvellement et isolation de la toiture. La mise en conformité par rapport aux normes 2010, le remplacement de l'égouttage dans le vide sanitaire, le remplacement des briques de verre en façade et l'aménagement du dispatching sont également prévus.

L'installation en 2010 d'un système d'alarme est prévue pour la sécurité des résidents.

**Pour la crèche**, la rénovation de la cuisine et de la biberonnerie est prévue début de l'année 2010. Il est également prévu d'y installer un système d'alarme.

L'aliénation des biens du **patrimoine** privé du CPAS n'interviendra que lorsque des besoins financiers devront être réinvestis dans des projets immobiliers ».

M. Navez indique que tous les postes du budget proposé pour le CPAS en 2010 sont en diminution. Il constate ainsi d'une part une diminution des moyens alloués et d'autre part une augmentation du coût des services rendus. Les moyens consacrés à la médiation de dettes et à l'insertion sociale diminuent notamment. Il en résultera, selon M. Navez, une augmentation de la précarité. M. Navez relève qu'un budget est l'expression d'une volonté et que celle de l'équipe en place consiste en une diminution des aides aux Binchois et en une augmentation du coût des services. L'intention n'est, selon M. Navez, pas bonne. Le boni permettra peut-être, d'après M. Navez, de camoufler les manques mais, à terme, une diminution de la qualité du service rendu au citoyen est inéluctable. Ce budget va par conséquent, aux dires de M. Navez, à l'encontre d'une politique sociale de qualité.

M. Staquet s'offusque des propos de M. Navez dont il indique qu'il n'était pas présent lors du vote du budget au CPAS. Il indique que l'état de la maison de repos en début de mandature était déplorable. De nombreuses chaudières étaient en panne et l'on ne comptait plus les fuites. Les repas chauds avaient cessés d'être servis. Depuis l'installation de la nouvelle équipe, il note que de nombreux projets ont été entrepris afin de développer et d'améliorer l'aide. Notamment, une épicerie sociale a été créée, des engagements ont été effectués et les soins à domicile développés. M. Staquet se dit dès lors particulièrement heureux de pouvoir proposer, en plus de ces bons résultats, un budget avec une baisse des coûts. Selon lui, cette baisse des coûts résulte d'une gestion saine du CPAS. Il remercie l'équipe en place d'avoir investi dans la Maison de l'Emploi. Cette infrastructure permet, selon lui, d'obtenir une

*diminution du chômage et, par conséquent, la nécessité de certains de recourir au CPAS.*

*M. Staquet indique qu'en 2009-2010, les dépenses sociales ont été augmentées. Des économies ont en revanche été effectuées sur des dépenses annexes. M. Staquet dit dès lors que le budget 2010 est le résultat d'une gestion plus saine des deniers. Ainsi, il prévoit l'économie d'un montant de EUR 28.965 au titre de la rémunération des mandataires en raison de leur participation aux conseils de l'action sociale. Des convocations aussi fréquentes de ce conseil que par le passé ne se justifient en effet pas, selon M. Staquet. Elles engendraient pourtant à chaque fois le paiement des jetons de présence. Dans le même sens, une diminution de 3% de la charge salariale du CPAS permet une économie de EUR 290.000.*

*M. Navez souligne que le budget alloué à la médiation de dettes diminue de moitié. Les gens ne profiteront donc plus de ce service.*

*M. Devin entend rassurer. Il n'a été procédé à aucun licenciement collectif. Aucun plan de fermeture de la crèche ou de la maison de repos n'existe. Il invite à continuer le travail de réinsertion socioprofessionnelle entrepris.*

*M. Staquet indique que les dix points Maribel social ont été conservés. Ils permettront des engagements.*

*M. Devin indique que le CPAS œuvre dans la bonne voie malgré un contexte difficile. Il ne se soucie donc guère des prévisions apocalyptiques de M. Navez, qui prévoit le pire depuis des années tandis que chacun apprécie un développement des services prestés par le CPAS. Les services fonctionnent donc bien.*

**Pour : 18**

**(Laurent DEVIN, Jérôme URBAIN, Jean-Pierre JAUMOT, Philippe LABAR, Eugénie RUELLE, Frédéric TILMANT, Kevin VAN HOUTER, Manuel Medina BEJARANO, Jacques DERVAL, Jacqueline OUTLET, Marie-Rose TREZEGNIES, Luc JONNART, Jean-Luc FAYT, Laurent ARMAN, Dominique SCHENA, Julien URBAIN, Marie-Claude KLENNER, Patrice LAÏ)**

**Contre : 10**

**(André NAVEZ, Monique DERBAIX, Jacques DEVIGNE, Philippe de STEXHE, Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Benoît DEGHORAIN, Raymond GROETEMBRIL, Judith PHILIPPE, Anne-Marie CALLEWAERT)**

## **6. Règlement d'ordre intérieur – Modification**

### **- APPROBATION**

Il est soumis au Conseil communal, pour approbation, la délibération du 16 octobre 2009, reçue à la Ville le 30/11/2009, par laquelle, le Conseil de l'Action sociale décide de modifier le règlement d'ordre intérieur en y apportant les modifications suivantes :

- Article 1<sup>er</sup> : abrogation et remplacement de la phrase 2 et ajout « Chaque point inscrit à l'ordre du jour sera expliqué par un résumé succinct reprenant tous les éléments essentiels du dossier (par écrit) ».

- Article 30 : remplacer le mot « mercredi » par le mot « vendredi ».

**Contre : 18**

**(Laurent DEVIN, Jérôme URBAIN, Jean-Pierre JAUMOT, Philippe LABAR, Eugénie RUELLE, Frédéric TILMANT, Kevin VAN HOUTER, Manuel Medina BEJARANO, Jacques DERVAL, Jacqueline OUTLET, Marie-Rose TREZEGNIES, Luc JONNART, Jean-Luc FAYT, Laurent ARMAN, Dominique SCHENA, Julien URBAIN, Marie-Claude KLENNER, Patrice LAÏ)**

**Pour : 10**

**(André NAVEZ, Monique DERBAIX, Jacques DEVIGNE, Philippe de STEXHE, Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Benoît DEGHOAIN, Raymond GROETEMBRIL, Judith PHILIPPE, Anne-Marie CALLEWAERT)**

## **7. Règlement d'ordre intérieur – Retrait de la délibération du 16/10/2009**

### **- APPROBATION**

Il est soumis au Conseil communal, pour approbation, la délibération du 25 novembre 2009, reçue à la Ville le 07/01/2010, par laquelle le Conseil de l'action sociale décide de retirer la délibération du Conseil de l'Action sociale du 16 octobre 2009 modifiant les articles 1<sup>er</sup> et 30 du Règlement d'Ordre Intérieur des organes délibérants du CPAS.

**Pour : 18**

**(Laurent DEVIN, Jérôme URBAIN, Jean-Pierre JAUMOT, Philippe LABAR, Eugénie RUELLE, Frédéric TILMANT, Kevin VAN HOUTER, Manuel Medina BEJARANO, Jacques DERVAL, Jacqueline OUTLET, Marie-Rose TREZEGNIES, Luc JONNART, Jean-Luc FAYT, Laurent ARMAN, Dominique SCHENA, Julien URBAIN, Marie-Claude KLENNER, Patrice LAÏ)**

**Contre : 10**

**(André NAVEZ, Monique DERBAIX, Jacques DEVIGNE, Philippe de STEXHE, Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Benoît DEGHOAIN, Raymond GROETEMBRIL, Judith PHILIPPE, Anne-Marie CALLEWAERT)**

<b>FINANCES</b>
-----------------

**8. Acquisition d'un système de pointage avec logiciel de gestion des temps et des présences pour l'Administration Communale de Binche – Avenant au marché**

**- DECISION**

Il est proposé au Conseil communal :

- D'approuver les compléments au marché d'acquisition et d'installation d'un système de pointage des présences du personnel de l'administration communale de Binche attribué par le Collège Communal du 31/12/2009 à la firme EM group.

-D'acquérir le système de pointage par biométrie en supplément du système de pointage manuel ainsi que l'extension du E-Line à 280 utilisateurs au prix total de 7.972,95€ HTVA soit 9.647,27€ TVAC et ce dans les limites du cahier spécial des charges approuvé le 12/10/2009 par le Conseil Communal.

-D'imputer cette dépense à l'article 104/74201-53 du budget extraordinaire 2010. La dépense sera financée par prélèvement sur fonds de réserves extraordinaires.

*M. Piret indique que l'opposition souhaite s'abstenir sur ce point. En effet, elle n'est pas opposée au principe de l'installation d'une pointeuse mais relève que des problèmes ont été constatés sur ce type de matériel au CPAS.*

**Pour : 18**

**(Laurent DEVIN, Jérôme URBAIN, Jean-Pierre JAUMOT, Philippe LABAR, Eugénie RUELLE, Frédéric TILMANT, Kevin VAN HOUTER, Manuel Medina BEJARANO, Jacques DERVAL, Jacqueline OUTLET, Marie-Rose TREZEGNIES, Luc JONNART, Jean-Luc FAYT, Laurent ARMAN, Dominique SCHENA, Julien URBAIN, Marie-Claude KLENNER, Patrice LAÏ)**

**Abstentions : 10**

**(André NAVEZ, Monique DERBAIX, Jacques DEVIGNE, Philippe de STEXHE, Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Benoît DEGHOAIN, Raymond GROETEMBRIL, Judith PHILIPPE, Anne-Marie CALLEWAERT)**

**9. Lancement d'une étude de marché pour la création et la gestion d'un crématorium en Région du Centre**

**- DECISION**

Le Conseil communal est invité à marquer son accord sur le lancement d'une étude de marché pour la création et la gestion d'un crématorium en Région du Centre

**Unanimité**

## **10. Procédure d'urgence – Remplacement installation de chauffage à l'Institut Supérieur Plus Oultre**

### **- RATIFICATION**

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 18 décembre 2009 relative au remplacement de l'installation de chauffage à l'Institut Supérieur Plus Oultre en procédure d'urgence.

**Unanimité**

## **11. Marché de fourniture : acquisition d'un bus – Approbation des conditions , du mode de passation, du mode de financement et du CSC**

### **- DECISION**

Il est proposé au Conseil communal :

- De passer le marché par appel d'offres général ;
- D'approuver le principe de fournitures ;
- D'approuver le Cahier Spécial des charges ;
- D'imputer les dépenses au budget extraordinaire sous l'article budgétaire 131/74301-98 financé par un emprunt ;
- De confier au Collège communal le soin de lancer la procédure et de désigner l'adjudicataire qui répondra le mieux aux conditions du cahier spécial des charges ;
- D'approuver l'avis de marché.

*M. Deghorain indique qu'il avait déjà interpellé le conseil sur l'achat du bus. Il avait alors demandé un audit des coûts et une comparaison de ces coûts avec les coûts qu'impliquerait la prise en charge des transports scolaires par une entreprise privée.. Le bus a été acquis. Le service proposé n'est pas utilisé par les gens. Il demande que soit analysé le coût d'exploitation d'un bus avant l'achat d'un troisième véhicule.*

*M. Labar indique que le projet ne consiste pas en l'achat d'un troisième bus. La nouvelle acquisition permettrait en fait de remplacer l'un des deux bus appartenant déjà à la Ville. Il reconnaît qu'une erreur a peut-être été commise lors de l'achat des deux bus d'occasion, souvent en panne. Il ajoute, en réponse à M. Deghorain, que le seul transport des élèves vers la piscine coûterait, annuellement, selon les estimations réalisées, EUR 50.000 par an s'il était effectué par une société privée. L'achat d'un nouveau bus avoisine les EUR 50.000. La comparaison est rapidement faite, bien qu'il faille en plus de l'achat du bus, payer les salaires des chauffeurs. En outre, les bus de la Ville effectuent d'autres prestations que les transports vers les écoles.*

*M. Deghorain souligne que beaucoup de déplacements d'élèves vers les piscines se font actuellement à pied. Il estime donc que l'objectif de sécurisation des déplacements scolaires vers la piscine est manqué.*

*M. Devin termine en remarquant que tous les réseaux profitent des bus de la Ville.*

Pour : 18

(Laurent DEVIN, Jérôme URBAIN, Jean-Pierre JAUMOT, Philippe LABAR, Eugénie RUELLE, Frédéric TILMANT, Kevin VAN HOUTER, Manuel Medina BEJARANO, Jacques DERVAL, Jacqueline OUTLET, Marie-Rose TREZEGNIES, Luc JONNART, Jean-Luc FAYT, Laurent ARMAN, Dominique SCHENA, Julien URBAIN, Marie-Claude KLENNER, Patrice LAÏ)

Contre : 10

(André NAVEZ, Monique DERBAIX, Jacques DEVIGNE, Philippe de STEXHE, Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Benoît DEGHOAIN, Raymond GROETEMBRIL, Judith PHILIPPE, Anne-Marie CALLEWAERT)

<b>TRAVAUX</b>
----------------

**12. Rénovation d'une aile de l'Ecole de Bray Cité – Approbation des conditions, du mode de passation et du CSC**

- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- Approuver le principe des travaux ;
- Approuver le cahier spécial des charges, les plans, le projet d'avis de marché ainsi que le montant estimé du marché « Rénovation d'une aile de l'école de Bray Cité », établis par l'auteur de projet, ABEL sc-sprl, Grand-Place, 42 A à 7130 Binche. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant estimé s'élève à 487.149,68 € hors TVA ou 589.451,11 €, 21 % TVA comprise ;
- Choisir l'adjudication publique comme mode de passation du marché ;
- Solliciter une subside pour ce marché auprès de l'autorité subsidiaire à savoir le Ministère de la Communauté française dans le cadre du Programme Prioritaire de Travaux ;
- Transmettre la présente délibération à la tutelle. Cette délibération sera exécutoire le jour de sa transmission à l'autorité de tutelle.
- Le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2010, article 722/72305-60 et sera financé par des subsides et un emprunt à contracter.

**Unanimité**

<b>REGIE FONCIERE</b>
-----------------------

**13. Frais générés par le Tribunal du Travail pour les consommations de gaz et d'électricité dans l'ancienne maison communale de Ressaix – Révision de l'indemnité annuelle**

- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à approuver la révision des indemnités telle que proposée au Service Public Fédéral de la Justice.

**Unanimité**

**14.Acquisition du chemin d'accès au cimetière de Ressaix – Sentier Maréchal – Succession**

**- DECISION**

Le Conseil est invité à :

- Reprendre l'assiette du chemin dénommé « Sentier Maréchal » cadastré section A n° 120 d'une contenance de 2a 34ca et de l'incorporer dans le domaine public ;
- Approuver le transfert de propriété de l'assiette de la voirie réalisé par un acte authentique pour un euro symbolique ;
- Inscrire à l'article 421/71104-58 projet n° 20104232 des dépenses extraordinaires, un crédit budgétaire de un euro ;
- Prévoir les frais de transcription et de recherche d'hypothèque s'élevant à +/- 300 euros à l'article 104/122-48 du budget ordinaire de l'exercice 2010.

**Unanimité**

**15.Cession de voirie à titre gratuit de la rue des Houilleurs à Péronnes-lez-Binche**

**- RATIFICATION**

En sa séance du 27/10/2009, le Collège communal a émis un avis favorable pour :

- Que l'assiette de la voirie constituant une partie de la rue des Houilleurs à Péronnes-lez-Binche soit considérée comme une voie publique et puisse dès lors être incorporée dans la voirie communale ;
- Que cette reconnaissance entraîne toutes les conséquences juridiques qui en découlent, tant à l'égard des riverains que du public, et notamment :
  - Pour le public : concrétisation du droit absolu de passage
  - Pour les riverains : concrétisation du droit de prendre accès et vues.

Le Conseil communal est invité à ratifier la décision du Collège communal.

**Unanimité**

**16.Implantation d'un relais mobile sur le terrain situé à côté du bureau de police à l'occasion du carnaval – Demande de la S.A. Mobistar**

**- DECISION**

A l'approche du carnaval, la S.A. Mobistar sollicite comme les années précédentes l'autorisation d'installer un relais mobile du 7 au 19 février 2010, pour couvrir la période carnavalesque.

Pour mettre en œuvre cette requête, un contrat de bail devrait être conclu entre la Ville et la société pour l'installation du relais.

L'opérateur propose un loyer de 700 euros à la Ville de Binche.

Le Conseil communal est invité à :

- Autoriser la S.A. Mobistar à installer un relais mobile pour couvrir la période carnavalesque ;
- Conclure un bail entre la Ville de Binche et la S.A. Mobistar pour cette installation ;
- Percevoir un loyer de 700 euros.

**Unanimité**

<b>ENERGIE</b>
----------------

**17. Prime accordée par la Ville pour l'installation d'un chauffe-eau solaire**

- **ARRET DU REGLEMENT 2010**

Un crédit de 2.500 € est inscrit à l'article 879/33101-01 du projet de budget – service Ordinaire de l'exercice 2010 pour l'octroi d'une prime pour l'installation d'un chauffe-eau solaire.

Il convient dès lors d'arrêter les règles de répartition de cette prime afin de permettre au Collège communal de procéder à sa liquidation.

**Unanimité**

**18. Prime accordée par la Ville aux particuliers pour la réalisation d'un audit énergétique**

- **ARRET DU REGLEMENT 2010**

Un crédit de 2.000 € est inscrit à l'article 879/33102-01 du projet de budget – service Ordinaire de l'exercice 2010 pour l'octroi d'une prime de 100 € par demandeur pour la réalisation d'un audit énergétique.

Il convient dès lors d'arrêter les règles de répartition de cette prime afin de permettre au Collège communal de procéder à sa liquidation.

**Unanimité**

**19. Prime accordée par la Ville aux particuliers pour l'installation d'un système de chauffage à pellet**

- **ARRET DU REGLEMENT 2010**

Un crédit de 3.500 € est inscrit à l'article 879/33103-01 du projet de budget – service Ordinaire de l'exercice 2010 pour l'octroi d'une prime de 250 € par demandeur pour l'installation d'un système de chauffage à pellet.

Il convient dès lors d'arrêter les règles de répartition de cette prime afin de permettre au Collège communal de procéder à sa liquidation.

**Unanimité**

**20. Prime accordée par la Ville aux particuliers pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques**

**- ARRET DU REGLEMENT 2010**

Un crédit de 6.500 € est inscrit à l'article 879/33104-01 du projet de budget – service Ordinaire de l'exercice 2010 pour l'octroi d'une prime de 500 € par demandeur pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques.

Il convient dès lors d'arrêter les règles de répartition de cette prime afin de permettre au Collège communal de procéder à sa liquidation.

**Unanimité**

<b>JURIDIQUE</b>
------------------

**21. Convention de location d'installations sportives sises rue du Cœur Dolent à Binche**

**- DECISION**

Le Conseil communal est invité à adopter un projet de convention de location d'installations sportives attenant au terrain de football de la rue du Cœur Dolent en vue de la prise en location, par la Ville, desdites installations sportives.

*M. Piret relève que le club sportif doit bien disposer d'installations et qu'il n'est donc certainement pas, avec l'opposition, contre le projet de location. Il remarque cependant qu'il avait été reproché à la majorité à laquelle il appartenait, par des membres de l'équipe en place, de ne pas avoir procédé à l'acquisition d'un bâtiment Ceci justifie l'abstention des membres de l'Union.*

*M. Labar répond qu'il est favorable à l'acquisition d'installations pourvu qu'elles en valent la peine. Il indique que la volonté est donc d'investir dans la construction de nouveaux vestiaires. Avant qu'il soit procédé à cette construction, il paraît logique de louer.*

**Pour : 18**

**(Laurent DEVIN, Jérôme URBAIN, Jean-Pierre JAUMOT, Philippe LABAR, Eugénie RUELLE, Frédéric TILMANT, Kevin VAN HOUTER, Manuel Medina BEJARANO, Jacques DERVAL, Jacqueline OUTLET, Marie-Rose TREZEGNIES,**

**Luc JONNART, Jean-Luc FAYT, Laurent ARMAN, Dominique SCHENA, Julien URBAIN, Marie-Claude KLENNER, Patrice LAÏ**)

**Abstentions : 10**

**(André NAVEZ, Monique DERBAIX, Jacques DEVIGNE, Philippe de STEXHE, Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Benoît DEGHRON, Raymond GROETEMBRIL, Judith PHILIPPE, Anne-Marie CALLEWAERT)**

**ACCUEIL TEMPS LIBRE**

**22. Convention ATL entre la Ville de Binche et l'ONE**

**- DECISION**

Le Conseil communal est invité à approuver la convention telle que contenue dans le décret Accueil Temps Libre du 3 juillet 2003, modifié par le décret du 26 mars 2009 précisant les missions du coordinateur ATL.

**Unanimité**

**CULTES**

**23. Fabrique d'église Saint-Rémi à Waudrez – Compte – Exercice 2007**

**- AVIS A EMETTRE**

Le Conseil communal est invité à émettre un avis sur le compte de l'exercice 2007, arrêté par le Conseil de la Fabrique d'église Saint-Rémi de Waudrez, en sa séance du 16/12/2008 (rentré à la Ville, le 17/11/2009), qui s'équilibre comme suit :

- Recettes : 23.518,45 €
- Dépenses : 20.801,60 €
- Excédent : 2.716,85 €

La part communale a été liquidée intégralement en cours d'exercice à concurrence de : 12.944,94 €.

**Pour : 15**

**(Laurent DEVIN, Jérôme URBAIN, Eugénie RUELLE, Kevin VAN HOUTER, Manuel Medina BEJARANO, André NAVEZ, Monique DERBAIX, Jacques DEVIGNE, Philippe de STEXHE, Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Benoît DEGHRON, Raymond GROETEMBRIL, Judith PHILIPPE, Anne-Marie CALLEWAERT)**

**Contre : 10**

**(Jean-Pierre JAUMOT, Philippe LABAR, Frédéric TILMANT, Jacques DERVAL,  
Jacqueline OUTLET, Marie-Rose TREZEGNIES, Luc JONNART, Jean-Luc  
FAYT, Laurent ARMAN, Dominique SCHENA)**

**Abstentions : 3**

**(Marie-Claude KLENNER, Patrice LAÏ, Julien URBAIN)**

**24. Fabrique d'église Saint-Rémi à Waudrez – Modification budgétaire n° 1 –  
Exercice 2008**

**- AVIS A EMETTRE**

Le Conseil communal est invité à émettre un avis sur la modification budgétaire n° 1, exercice 2008, arrêtée par le Conseil de la fabrique d'église Saint-Rémi de Waudrez, en sa séance du 16/12/2008 (rentrée à la Ville, le 17/11/2009), qui s'équilibre comme suit :

- Recettes : 16.953,50 €

- Dépenses : 16.953,50 €

Les aménagements budgétaires proposés n'entraînent pas de majoration de la subvention communale.

**Pour : 15**

**(Laurent DEVIN, Jérôme URBAIN, Eugénie RUELLE, Kevin VAN HOUTER,  
Manuel Medina BEJARANO, André NAVEZ, Monique DERBAIX, Jacques  
DEVIGNE, Philippe de STEXHE, Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Benoît  
DEGHORAIN, Raymond GROETEMBRIL, Judith PHILIPPE, Anne-Marie  
CALLEWAERT**

**Contre : 10**

**(Jean-Pierre JAUMOT, Philippe LABAR, Frédéric TILMANT, Jacques DERVAL,  
Jacqueline OUTLET, Marie-Rose TREZEGNIES, Luc JONNART, Jean-Luc  
FAYT, Laurent ARMAN, Dominique SCHENA)**

**Abstentions : 3**

**(Marie-Claude KLENNER, Patrice LAÏ, Julien URBAIN)**

**25. Fabrique d'église Saint-Rémi à Waudrez – Budget – Exercice 2009**

**- AVIS A EMETTRE**

Le Conseil communal est invité à émettre un avis sur le budget, exercice 2009, arrêté par le Conseil de la Fabrique d'église Saint-Rémi de Waudrez, en sa séance du 16/12/2008 (rentré à la Ville, le 17/11/2009), qui s'équilibre comme suit :

- Recettes : 17.937,96 €
  - Dépenses : 17.937,96 €
- La part communale ordinaire s'élève à : 13.389,94 €.

**Pour : 15**

**(Laurent DEVIN, Jérôme URBAIN, Eugénie RUELLE, Kevin VAN HOUTER, Manuel Medina BEJARANO, André NAVEZ, Monique DERBAIX, Jacques DEVIGNE, Philippe de STEXHE, Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Benoît DEGHOAIN, Raymond GROETEMBRIL, Judith PHILIPPE, Anne-Marie CALLEWAERT**

**Contre : 10**

**(Jean-Pierre JAUMOT, Philippe LABAR, Frédéric TILMANT, Jacques DERVAL, Jacqueline OUTLET, Marie-Rose TREZEGNIES, Luc JONNART, Jean-Luc FAYT, Laurent ARMAN, Dominique SCHENA)**

**Abstentions : 3**

**(Marie-Claude KLENNER, Patrice LAÏ, Julien URBAIN)**

<b>ENSEIGNEMENT</b>
---------------------

**26. Enseignement – ESAHR – Académie des Beaux Arts et des Arts Décoratifs – Convention de collaboration**

**- DECISION**

L'Ecole Supérieure des Arts plastiques et visuels de la Communauté française à Mons (ESAPV) souhaiterait pouvoir collaborer avec notre Académie des Beaux Arts pour la formation de leurs élèves. La Direction de l'Académie des Beaux Arts de la Ville de Binche est favorable à cette collaboration.

Le Conseil est invité à marquer son accord sur la Convention de collaboration présentée par l'ESAPV.

**Unanimité**

**27. Enseignement fondamental – Année scolaire 2009-2010 – Organisation du cours de néerlandais à charge de la Ville de Binche, à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2009.**

**- RATIFICATION**

Le Conseil communal est invité à ratifier le nombre de périodes de cours de néerlandais à dispenser à charge des fonds communaux, à raison de :

- Une demi-heure par classe, par semaine au niveau maternel

- Une demi-heure par classe en première et deuxième primaire
- Deux heures par classe en troisième et quatrième primaire.

**Unanimité**

<b>POLICE ADMINISTRATIVE</b>
------------------------------

**28. Police administrative – Règlement complémentaire au code de la route  
- ARRET**

Il est soumis au Conseil communal un règlement complémentaire au code de la route instaurant un emplacement pour personnes handicapées à la rue du Cron Ry, n° 11 à Leval.

**Unanimité**

**29. Police administrative – Règlement complémentaire au code de la route  
- ARRET**

Il est soumis au Conseil communal un règlement complémentaire au code de la route instaurant un emplacement de stationnement pour personnes handicapées à 7134 Binche avenue Léopold III, le long de l'immeuble 259 entre le PK 34840 et 34846.

**Unanimité**

**30. Police administrative – Règlement complémentaire au code de la route  
- ARRET**

Il est soumis au Conseil communal un règlement complémentaire au code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées à Péronnes, avenue de Brouckère, situé entre les immeubles 59 et 61.

**Unanimité**

**31. Police administrative – Règlement complémentaire au code de la route  
- ARRET**

Il est proposé au Conseil communal un projet de règlement complémentaire instaurant un sens interdit à Binche, rue Gilles Binchois.

**Unanimité**

**32. Police administrative – Règlement complémentaire au code de la route  
- ARRET**

Il est proposé au Conseil communal un projet de règlement instaurant un passage pour piétons à Binche, rue de Buvrines, à hauteur du site de l'ancienne voie ferrée.

**Unanimité**

**33. Police administrative – Règlement complémentaire au code de la route  
- ARRET**

Il est soumis au Conseil communal un projet de règlement complémentaire au code de la route instaurant une interdiction de dépasser à Binche, sections de Leval et d'Epinois N90 dénommée Route de Charleroi.

**Unanimité**

**34. Projet de procès-verbal de la séance du Conseil communal du  
14/12/2009**

**- APPROBATION**

Le Conseil communal est invité à approuver le projet de procès-verbal de la séance du Conseil communal du 14/12/2009

*M. de Stexhe souligne avoir reçu, accompagnant sa convocation à la séance du Conseil communal, l'ordre du jour en 4 exemplaires et le procès verbal de la séance du Conseil communal du 14 décembre 2009 en 2 exemplaires.*

*M. Groetembril souligne également avoir reçu, avec sa convocation, des documents en plusieurs exemplaires. Il indique qu'il s'agit d'erreurs administratives.*

*M. Devin répond qu'il est au courant de la situation et que le problème a été soulevé en interne.*

*M. Groetembril ajoute qu'en outre, le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2009 qu'il a reçu n'avait aucune suite logique de sorte qu'il n'a pas pu le contrôler. Il indique qu'un chat n'y retrouverait pas ses petits tant la version qui lui est parvenue est illisible.*

*D'autres conseillers acquiescent à la remarque de M. Groetembril.*

*Mme Philippe indique que le procès verbal de la séance du Conseil du 23 novembre 2009 ne l'indique pas comme présente tandis qu'elle a bien participé à cette séance.*

*M. Devin indique que le procès verbal évoqué par Mme Philippe a déjà été approuvé. Il propose de retirer le point concernant l'approbation de l'ordre du jour du procès verbal du Conseil communal du 14 décembre 2009 et de reporter cette approbation à l'ordre du jour du prochain Conseil communal.*

*M. Groetembril indique que les procès verbaux de plusieurs séances à huis clos du Conseil communal ont été mis sur le site internet de la Ville, avec par conséquent mention de l'identité de personnes privées. Il pense que ceci est problématique en terme de respect de la vie privée.*

**Report de l'approbation au prochain Conseil communal**

*M. Piret souhaite évoquer deux points en Conseil :*

*Tout d'abord, il indique qu'une grande figure du folklore local va prendre sa retraite et qu'il n'y aura plus de fabrication d'orgue de barbari dès son départ en retraite.*

*M. Piret souhaite proposer cette personne à la désignation comme Citoyen d'Honneur de la Ville lors d'un prochain conseil.*

*M. Devin indique qu'il est bien conscient du fait que sans le concours de nombreux artisans, le folklore de la Ville ne pourrait pas exister. Par conséquent, la reconnaissance souhaitée devrait concerner beaucoup de monde. Il souligne que cette distinction est habituellement remise à des étrangers et pas à des Binchois.*

*M. Jaumot indique que cette distinction n'est pas réservée à des personnes extérieures à la Ville mais que la démarche est plus forte lorsqu'elle concerne ce genre de personnes.*

*M. Piret souligne que la distinction a par la passé déjà été remise à des Binchois.*

*Ensuite, concernant la Foire d'Hiver, M. Piret indique qu'elle bloque les possibilités de parking sur la Grand'Place et n'est dès lors pas favorable aux commerçants. Ceci est particulièrement vrai selon lui lorsque la Foire tombe en période de fin d'années, en principe favorable au commerce. Il estime en plus que cette Foire n'apporte rien au commerce local, qu'elle est trop longue et pourrait être déplacée, voire supprimée lorsque le Carnaval tombe trop tôt.*

*M. Jérôme Urbain répond que les dates de cette foire ont été votées en Conseil il y a deux ans. Il indique donc qu'il est conscient du problème posé par cette Foire mais remarque que la Ville est liée jusqu'en 2012. Pour le reste, la problématique des parkings n'est pas neuve et aucun élément de solution n'a été apporté sous la précédente mandature. Au contraire, le retrait des parkmètres a tout engorgé.*

*M. Piret estime que la Foire accentue le problème de parking.*

*M. Devin met un terme à la séance publique du Conseil communal et invite le public à sortir en vue de la tenue de la séance à huis clos.*

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL  
COMMUNAL  
DU 25 janvier 2010**

PRESENTS :

M. Laurent Devin, Bourgmestre-Président,

Mme et Ms. Jérôme URBAIN, Jean-Luc FAYT, Philippe LABAR, Eugénie RUELLE, Frédéric TILMANT, Kevin VAN HOUTER, Manuel Medina BEJARANO, Echevins

Mmes et Ms. André NAVEZ, Jacques DERVAL, Monique DERBAIX, Jacques DEVIGNE, Jacqueline OUTLET, Marie-Rose TREZEGNIES, Philippe de STEXHE, Etienne PIRET, Luc JONNART, Frédéric JOIE, Jean-Pierre JAUMOT, Benoît DEGHOIRAIN, Laurent ARMAN, Dominique SCHENA, Julien URBAIN, Raymond GROETEMBRIL, Marie-Claude KLENNER, Patrice LAÏ, Judith PHILIPPE, Anne-Marie CALLEWAERT, Conseillers,

M. Yvon STAQUET, Président du C.P.A.S.,

Mme Laurence STASSIN, Secrétaire communale faisant fonction.

EXCUSES :

Ms. Alain DETAEYE et Georges BETTESONE

ABSENTE :

Mme Caroline BOLLUE

Convoquée en date du 15 janvier 2010, la séance est présidée par Monsieur Laurent DEVIN, Bourgmestre.

**Conseil communal du 25 janvier 2010**  
**à 20 heures 30'**

**Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville**

**SEANCE PUBLIQUE**

**ADMINISTRATION GENERALE**

**35. Démission d'un Conseiller communal – Désistement du premier Conseiller suppléant – Vérification et validation des pouvoirs de la troisième Conseillère suppléante – Prestation de serment et installation de la Conseillère suppléante – Fixation de l'ordre de préséance du Conseil Communal.**

M. Jean-Paul POURTOIS présente sa démission de son mandat de conseiller communal.

Le Conseil communal est invité à accepter cette démission.

Le Conseil communal est invité à assister à la prestation de serment de Mme Anne-Marie CALLEWAERT entre les mains du Bourgmestre en vue de son installation en tant que conseillère communale et à fixer le nouvel ordre de préséance du Conseil communal.

**Acceptation de la démission, installation de Mme Anne-Marie CALLEWAERT en tant que conseillère communale et fixation du nouvel ordre de préséance**

**36. Démission de M. Jean-Pierre JAUMOT de son mandat d'Echevin de la Ville de Binche**

**Avenant au Pacte de majorité – Remplacement de M. Jean-Pierre JAUMOT par M. Jean-Luc FAYT en tant que deuxième Echevin de la Ville de Binche.**

- **DECISION**

M. Jean-Pierre JAUMOT présente sa démission de son mandat d'Echevin de la Ville de Binche.

Le Conseil communal est invité à accepter cette démission.

Le Conseil communal est invité à adopter l'avenant au Pacte de majorité désignant Mr Jean-Luc FAYT en remplacement de Mr Jean-Pierre JAUMOT au poste de deuxième Echevin de la Ville de Binche.

Le Conseil est invité à assister à la prestation de serment de Mr FAYT entre les mains du Bourgmestre en vue de son entrée en fonction d'Echevin.

### **Acceptation de la démission**

#### **Adoption de l'avenant au pacte de majorité par**

**Pour : 18**

**(Laurent DEVIN, Jérôme URBAIN, Jean-Pierre JAUMOT, Philippe LABAR, Eugénie RUELLE, Frédéric TILMANT, Kevin VAN HOUTER, Manuel Medina BEJARANO, Jacques DERVAL, Jacqueline OUTLET, Marie-Rose TREZEGNIES, Luc JONNART, Jean-Luc FAYT, Laurent ARMAN, Dominique SCHENA, Julien URBAIN, Marie-Claude KLENNER, Patrice LAÏ)**

**Contre : 10**

**(André NAVEZ, Monique DERBAIX, Jacques DEVIGNE, Philippe de STEXHE, Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Benoît DEGHOAIN, Raymond GROETEMBRIL, Judith PHILIPPE, Anne-Marie CALLEWAERT)**

**et installation de M. Jean-Luc Fayt comme échevin 2<sup>e</sup> en rang de la Ville de Binche, en remplacement de M. Jean-Pierre Jaumot**

### **DISTINCTIONS HONORIFIQUES**

**37. Remise d'une distinction honorifique (Lauréat du Travail) à :**

- Mme Maria RUSSO (titre d'honneur d'or)
- Mr Laurent ROCHEZ (titre d'honneur de bronze)

**C.P.A.S.**

**38. Budget général de l'exercice 2010 – Second douzième provisoire**

- **APPROBATION**

Il est soumis au Conseil communal, pour approbation, la délibération du 16 décembre 2009, reçue à la Ville le 23/12/2009, par laquelle le Conseil de l'action sociale :

sollicite du Conseil communal de la Ville de Binche l'autorisation de disposer d'un second douzième provisoire à imputer sur le budget de l'exercice 2010 afin de régler les dépenses strictement obligatoires dans les limites de l'article 14 du règlement général sur la comptabilité communale. Les dites dépenses pourront être engagées et réglées à concurrence de 1.368.025,88 € pour le mois de février 2010.

### **Unanimité**

#### **39. Budget général de l'exercice 2010 (services ordinaire et extraordinaire)**

##### **- APPROBATION**

Il est soumis au Conseil communal, pour approbation, la délibération du 6 janvier 2010, reçue à la Ville le 11/01/10, par laquelle le Conseil de l'Action Sociale arrête :

- Le budget de l'exercice 2010, service ordinaire, établi aux montants de 15 808 922,25 € en recettes et en dépenses avec une intervention communale de 3 479 282, 73 €.
- Le service extraordinaire de l'exercice 2010 comportent des recettes pour 2 435 483, 70 € et un total général des dépenses de 1 487 804, 25 €, ce qui laisse un excédent de recettes extraordinaires de 947 679, 45 €.

*M. Staquet donne lecture de la note relative au budget général de l'exercice 2010 :*

*« Le budget 2010 reflète notre intention de respecter nos engagements tout en assurant un fonctionnement budgétaire optimum pour le CPAS. Notre objectif est de continuer à assurer une gestion responsable du budget du CPAS tout en développant des projets et services qui répondent au mieux aux besoins des citoyens et en particulier des citoyens les plus fragilisés.*

*Pour l'élaboration du budget 2010, nous avons tenu compte de deux facteurs :*

- *Nous avons tenu compte des directives ministérielles qui ne prévoient pas d'indexation des salaires en 2010. On peut dire que les frais de personnel 2010 reflètent la réalité en ne prévoyant pas d'indexation, ce qui n'était pas le cas en 2009. Pour rappel dans le budget 2009, une indexation des salaires de 3% était prévue mais aucune indexation n'a été réalisée en 2009 générant ainsi à certaines fonctions budgétaires une diminution pour 2010.*
- *Nous avons maintenant des index négatifs car les prix à la consommation diminuent.*

*En 2009, nous avons poursuivi la mise en conformité de la Résidence Jeanne Mertens avec l'installation de la téléphonie, l'appel infirmières et les mesures administratives pour répondre aux normes 2010. Une demande de subsides à d'ores et déjà été introduite à ce sujet.*

*Pour rappel, en août 2009, la Résidence Jeanne Mertens a bénéficié de la mise en service des nouvelles chaudières, de la régulation et des vannes thermostatiques permettant une meilleure gestion de la consommation énergétique. Dans la même*

dynamique, le remplacement de la toiture et de l'isolation est programmé pour le mois de février 2010.

En ce qui concerne la crèche, la même démarche d'économie d'énergie a été entreprise en 2009 par le remplacement et l'isolation de la toiture et la pose de panneaux solaires pour la production d'eaux chaudes.

### **BUDGET ORDINAIRE**

Il est important de mettre en évidence le nombre de Conseil de l'Action sociale qui se sont tenu en 2009 ce qui a généré un ralentissement du fonctionnement de l'administration. Le budget en 1<sup>e</sup> lecture a été voté le 11 décembre.

Après une concertation constructive entre les représentants du CPAS et de la ville, il nous a été possible de limiter l'intervention communale. Celle-ci se trouve augmentée de **68.221,23 €** par rapport à 2009.

L'intervention communale est donc de **3.479.282,73 €** au budget 2010.

**Le service social** est un poste important au budget ordinaire, il a pour mission de mettre en œuvre le droit à l'aide sociale et de faciliter l'intégration socioprofessionnelle.

Actuellement, nous comptons 347 bénéficiaires du RIS (Revenu d'intégration sociale), ce qui est en diminution par rapport à 2008 mais supérieur aux années antérieures. Cette diminution est le résultat de notre politique de mise au travail des bénéficiaires sous contrat ART. 60 et 61 permettant ainsi de contrebalancer la politique d'accompagnement des chômeurs réalisée par l'ONEM qui prend des sanctions de plus en plus lourdes. Ces personnes se tournent alors vers le CPAS et demandent un revenu d'intégration sociale.

Nous souhaitons en 2010 continuer à développer l'insertion socioprofessionnelle en recourant aux Art 60 § 7 et aux Art 61. Actuellement, 47 bénéficiaires du RIS sont sous contrat Art 60 § 7, dont 14 à la ville, 5 dans le privé, les autres étant employés au sein de nos différents services.

En 2009, la procédure d'engagement des ART. 60 et 61 a été changée par le groupe UNION ralentissant ainsi la politique développée jusqu'à présent de mise au travail des bénéficiaires, nous souhaitons revoir cette procédure en 2010.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2009, 25 demandeurs d'asile étaient à charge du CPAS de Binche.

Nos services sont de plus en plus souvent confrontés à des problèmes de sans-abri, nous sommes décidés à intensifier notre politique de **logements** d'urgence. Pour rappel, nous nous sommes inscrits dans le plan bisannuel du logement 2007-2008, les dossiers concernant les 4 maisons de transit et d'insertion se situant à BRAY sont en attente de l'approbation par la Région Wallonne.

Un service de **gardes d'enfants malades à domicile** est mis en place depuis janvier 2009. Ces emplois font l'objet de subsides sous forme de points APE. Les demandes de points APE pour la prolongation des divers services ont été introduites et sont en attente de réponse du Ministre.

Le conseil continuera en 2010 d'étudier le réaménagement global de tous ses locaux administratifs et sociaux.

À la **Résidence Jeanne Mertens** la téléphonie et l'appel infirmières sont en cours de finalisation. Le cahier spécial des charges concernant les normes 2010 a été approuvé, un accord de principe de subsides nous ayant été octroyé, celui-ci sera envoyé à la Région Wallonne début 2010. Tout en respectant l'application des accords sociaux 2005/2010 en faveur du personnel soignant et assimilé, notre intention est de maîtriser les dépenses en personnel de notre maison de repos et de soins. Un effort particulier sera maintenu en matière d'occupation qui, pour l'instant, frise les 100%. Ceci s'explique sans doute par la qualité des soins apportés à nos résidents et par une politique de prix modiques pratiquée par notre établissement. Nous poursuivrons cet effort en 2010 avec une nette amélioration des équipements destinés au bien-être des pensionnaires du home. L'agrément pour une requalification de 14 lits MR en MRS a été accordé provisoirement, pour rappel une requalification de 22 lits nous a déjà été accordée en 2008.

Dans le cadre du **Maribel Social**, nous avons introduit un dossier et obtenu les subsides pour l'engagement de 5 équivalents temps plein, nous avons engagé 2 aides sanitaires, 1 ouvrier, 1 manœuvre, 1 auxiliaire professionnelle.

Concernant le **Plan de Transition Professionnelle**, un magasinier, 2 peintres et un menuisier ont été engagés pour la rénovation de la maison de retraite et de la crèche.

## **BUDGET EXTRAORDINAIRE**

Au **Centre administratif** qui se situe rue de la Triperie, nous poursuivrons le réaménagement des locaux et la modernisation du matériel informatique.

En 2010 l'achat de pointeuses est prévu pour toutes les implantations des services du CPAS.

La promesse d'achat de l'immeuble situé au 14, rue de la Triperie (contigu au CPAS) a été signée et la signature de l'acte est en cours

D'autres investissements sont prévus à **la maison de repos** : renouvellement et isolation de la toiture. La mise en conformité par rapport aux normes 2010, le remplacement de l'égouttage dans le vide sanitaire, le remplacement des briques de verre en façade et l'aménagement du dispatching sont également prévus.

L'installation en 2010 d'un système d'alarme est prévue pour la sécurité des résidents.

**Pour la crèche**, la rénovation de la cuisine et de la biberonnerie est prévue début de l'année 2010. Il est également prévu d'y installer un système d'alarme.

L'aliénation des biens du **patrimoine** privé du CPAS n'interviendra que lorsque des besoins financiers devront être réinvestis dans des projets immobiliers ».

M. Navez indique que tous les postes du budget proposé pour le CPAS en 2010 sont en diminution. Il constate ainsi d'une part une diminution des moyens alloués et d'autre part une augmentation du coût des services rendus. Les moyens consacrés à la médiation de dettes et à l'insertion sociale diminuent notamment. Il en résultera, selon M. Navez, une augmentation de la précarité. M. Navez relève qu'un budget est l'expression d'une volonté et que celle de l'équipe en place consiste en une diminution des aides aux Binchois et en une augmentation du coût des services. L'intention n'est, selon M. Navez, pas bonne. Le boni permettra peut-être, d'après M. Navez, de camoufler les manques mais, à terme, une diminution de la qualité du service rendu au citoyen est inéluctable. Ce budget va par conséquent, aux dires de M. Navez, à l'encontre d'une politique sociale de qualité.

M. Staquet s'offusque des propos de M. Navez dont il indique qu'il n'était pas présent lors du vote du budget au CPAS. Il indique que l'état de la maison de repos en début de mandature était déplorable. De nombreuses chaudières étaient en panne et l'on ne comptait plus les fuites. Les repas chauds avaient cessés d'être servis. Depuis l'installation de la nouvelle équipe, il note que de nombreux projets ont été entrepris afin de développer et d'améliorer l'aide. Notamment, une épicerie sociale a été créée, des engagements ont été effectués et les soins à domicile développés. M. Staquet se dit dès lors particulièrement heureux de pouvoir proposer, en plus de ces bons résultats, un budget avec une baisse des coûts. Selon lui, cette baisse des coûts résulte d'une gestion saine du CPAS. Il remercie l'équipe en place d'avoir investi dans la Maison de l'Emploi. Cette infrastructure permet, selon lui, d'obtenir une

*diminution du chômage et, par conséquent, la nécessité de certains de recourir au CPAS.*

*M. Staquet indique qu'en 2009-2010, les dépenses sociales ont été augmentées. Des économies ont en revanche été effectuées sur des dépenses annexes. M. Staquet dit dès lors que le budget 2010 est le résultat d'une gestion plus saine des deniers. Ainsi, il prévoit l'économie d'un montant de EUR 28.965 au titre de la rémunération des mandataires en raison de leur participation aux conseils de l'action sociale. Des convocations aussi fréquentes de ce conseil que par le passé ne se justifient en effet pas, selon M. Staquet. Elles engendraient pourtant à chaque fois le paiement des jetons de présence. Dans le même sens, une diminution de 3% de la charge salariale du CPAS permet une économie de EUR 290.000.*

*M. Navez souligne que le budget alloué à la médiation de dettes diminue de moitié. Les gens ne profiteront donc plus de ce service.*

*M. Devin entend rassurer. Il n'a été procédé à aucun licenciement collectif. Aucun plan de fermeture de la crèche ou de la maison de repos n'existe. Il invite à continuer le travail de réinsertion socioprofessionnelle entrepris.*

*M. Staquet indique que les dix points Maribel social ont été conservés. Ils permettront des engagements.*

*M. Devin indique que le CPAS œuvre dans la bonne voie malgré un contexte difficile. Il ne se soucie donc guère des prévisions apocalyptiques de M. Navez, qui prévoit le pire depuis des années tandis que chacun apprécie un développement des services prestés par le CPAS. Les services fonctionnent donc bien.*

**Pour : 18**

**(Laurent DEVIN, Jérôme URBAIN, Jean-Pierre JAUMOT, Philippe LABAR, Eugénie RUELLE, Frédéric TILMANT, Kevin VAN HOUTER, Manuel Medina BEJARANO, Jacques DERVAL, Jacqueline OUTLET, Marie-Rose TREZEGNIES, Luc JONNART, Jean-Luc FAYT, Laurent ARMAN, Dominique SCHENA, Julien URBAIN, Marie-Claude KLENNER, Patrice LAÏ)**

**Contre : 10**

**(André NAVEZ, Monique DERBAIX, Jacques DEVIGNE, Philippe de STEXHE, Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Benoît DEGHORAIN, Raymond GROETEMBRIL, Judith PHILIPPE, Anne-Marie CALLEWAERT)**

#### **40. Règlement d'ordre intérieur – Modification**

##### **- APPROBATION**

Il est soumis au Conseil communal, pour approbation, la délibération du 16 octobre 2009, reçue à la Ville le 30/11/2009, par laquelle, le Conseil de l'Action sociale décide de modifier le règlement d'ordre intérieur en y apportant les modifications suivantes :

- Article 1<sup>er</sup> : abrogation et remplacement de la phrase 2 et ajout « Chaque point inscrit à l'ordre du jour sera expliqué par un résumé succinct reprenant tous les éléments essentiels du dossier (par écrit) ».

- Article 30 : remplacer le mot « mercredi » par le mot « vendredi ».

**Contre : 18**

**(Laurent DEVIN, Jérôme URBAIN, Jean-Pierre JAUMOT, Philippe LABAR, Eugénie RUELLE, Frédéric TILMANT, Kevin VAN HOUTER, Manuel Medina BEJARANO, Jacques DERVAL, Jacqueline OUTLET, Marie-Rose TREZEGNIES, Luc JONNART, Jean-Luc FAYT, Laurent ARMAN, Dominique SCHENA, Julien URBAIN, Marie-Claude KLENNER, Patrice LAÏ)**

**Pour : 10**

**(André NAVEZ, Monique DERBAIX, Jacques DEVIGNE, Philippe de STEXHE, Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Benoît DEGHRON, Raymond GROETEMBRIL, Judith PHILIPPE, Anne-Marie CALLEWAERT)**

#### **41. Règlement d'ordre intérieur – Retrait de la délibération du 16/10/2009**

##### **- APPROBATION**

Il est soumis au Conseil communal, pour approbation, la délibération du 25 novembre 2009, reçue à la Ville le 07/01/2010, par laquelle le Conseil de l'action sociale décide de retirer la délibération du Conseil de l'Action sociale du 16 octobre 2009 modifiant les articles 1<sup>er</sup> et 30 du Règlement d'Ordre Intérieur des organes délibérants du CPAS.

**Pour : 18**

**(Laurent DEVIN, Jérôme URBAIN, Jean-Pierre JAUMOT, Philippe LABAR, Eugénie RUELLE, Frédéric TILMANT, Kevin VAN HOUTER, Manuel Medina BEJARANO, Jacques DERVAL, Jacqueline OUTLET, Marie-Rose TREZEGNIES, Luc JONNART, Jean-Luc FAYT, Laurent ARMAN, Dominique SCHENA, Julien URBAIN, Marie-Claude KLENNER, Patrice LAÏ)**

**Contre : 10**

**(André NAVEZ, Monique DERBAIX, Jacques DEVIGNE, Philippe de STEXHE, Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Benoît DEGHRON, Raymond GROETEMBRIL, Judith PHILIPPE, Anne-Marie CALLEWAERT)**

<b>FINANCES</b>
-----------------

**42.Acquisition d'un système de pointage avec logiciel de gestion des temps et des présences pour l'Administration Communale de Binche – Avenant au marché**

**- DECISION**

Il est proposé au Conseil communal :

- D'approuver les compléments au marché d'acquisition et d'installation d'un système de pointage des présences du personnel de l'administration communale de Binche attribué par le Collège Communal du 31/12/2009 à la firme EM group.

-D'acquérir le système de pointage par biométrie en supplément du système de pointage manuel ainsi que l'extension du E-Line à 280 utilisateurs au prix total de 7.972,95€ HTVA soit 9.647,27€ TVAC et ce dans les limites du cahier spécial des charges approuvé le 12/10/2009 par le Conseil Communal.

-D'imputer cette dépense à l'article 104/74201-53 du budget extraordinaire 2010. La dépense sera financée par prélèvement sur fonds de réserves extraordinaires.

*M. Piret indique que l'opposition souhaite s'abstenir sur ce point. En effet, elle n'est pas opposée au principe de l'installation d'une pointeuse mais relève que des problèmes ont été constatés sur ce type de matériel au CPAS.*

**Pour : 18**

**(Laurent DEVIN, Jérôme URBAIN, Jean-Pierre JAUMOT, Philippe LABAR, Eugénie RUELLE, Frédéric TILMANT, Kevin VAN HOUTER, Manuel Medina BEJARANO, Jacques DERVAL, Jacqueline OUTLET, Marie-Rose TREZEGNIES, Luc JONNART, Jean-Luc FAYT, Laurent ARMAN, Dominique SCHENA, Julien URBAIN, Marie-Claude KLENNER, Patrice LAÏ)**

**Abstentions : 10**

**(André NAVEZ, Monique DERBAIX, Jacques DEVIGNE, Philippe de STEXHE, Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Benoît DEGHOAIN, Raymond GROETEMBRIL, Judith PHILIPPE, Anne-Marie CALLEWAERT)**

**43.Lancement d'une étude de marché pour la création et la gestion d'un crématorium en Région du Centre**

**- DECISION**

Le Conseil communal est invité à marquer son accord sur le lancement d'une étude de marché pour la création et la gestion d'un crématorium en Région du Centre

**Unanimité**

**44. Procédure d'urgence – Remplacement installation de chauffage à l'Institut Supérieur Plus Oultre**

**- RATIFICATION**

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 18 décembre 2009 relative au remplacement de l'installation de chauffage à l'Institut Supérieur Plus Oultre en procédure d'urgence.

**Unanimité**

**45. Marché de fourniture : acquisition d'un bus – Approbation des conditions , du mode de passation, du mode de financement et du CSC**

**- DECISION**

Il est proposé au Conseil communal :

- De passer le marché par appel d'offres général ;
- D'approuver le principe de fournitures ;
- D'approuver le Cahier Spécial des charges ;
- D'imputer les dépenses au budget extraordinaire sous l'article budgétaire 131/74301-98 financé par un emprunt ;
- De confier au Collège communal le soin de lancer la procédure et de désigner l'adjudicataire qui répondra le mieux aux conditions du cahier spécial des charges ;
- D'approuver l'avis de marché.

*M. Deghorain indique qu'il avait déjà interpellé le conseil sur l'achat du bus. Il avait alors demandé un audit des coûts et une comparaison de ces coûts avec les coûts qu'impliquerait la prise en charge des transports scolaires par une entreprise privée.. Le bus a été acquis. Le service proposé n'est pas utilisé par les gens. Il demande que soit analysé le coût d'exploitation d'un bus avant l'achat d'un troisième véhicule.*

*M. Labar indique que le projet ne consiste pas en l'achat d'un troisième bus. La nouvelle acquisition permettrait en fait de remplacer l'un des deux bus appartenant déjà à la Ville. Il reconnaît qu'une erreur a peut-être été commise lors de l'achat des deux bus d'occasion, souvent en panne. Il ajoute, en réponse à M. Deghorain, que le seul transport des élèves vers la piscine coûterait, annuellement, selon les estimations réalisées, EUR 50.000 par an s'il était effectué par une société privée. L'achat d'un nouveau bus avoisine les EUR 50.000. La comparaison est rapidement faite, bien qu'il faille en plus de l'achat du bus, payer les salaires des chauffeurs. En outre, les bus de la Ville effectuent d'autres prestations que les transports vers les écoles.*

*M. Deghorain souligne que beaucoup de déplacements d'élèves vers les piscines se font actuellement à pied. Il estime donc que l'objectif de sécurisation des déplacements scolaires vers la piscine est manqué.*

*M. Devin termine en remarquant que tous les réseaux profitent des bus de la Ville.*

Pour : 18

(Laurent DEVIN, Jérôme URBAIN, Jean-Pierre JAUMOT, Philippe LABAR, Eugénie RUELLE, Frédéric TILMANT, Kevin VAN HOUTER, Manuel Medina BEJARANO, Jacques DERVAL, Jacqueline OUTLET, Marie-Rose TREZEGNIES, Luc JONNART, Jean-Luc FAYT, Laurent ARMAN, Dominique SCHENA, Julien URBAIN, Marie-Claude KLENNER, Patrice LAÏ)

Contre : 10

(André NAVEZ, Monique DERBAIX, Jacques DEVIGNE, Philippe de STEXHE, Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Benoît DEGHOAIN, Raymond GROETEMBRIL, Judith PHILIPPE, Anne-Marie CALLEWAERT)

<b>TRAVAUX</b>
----------------

**46. Rénovation d'une aile de l'Ecole de Bray Cité – Approbation des conditions, du mode de passation et du CSC**

- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- Approuver le principe des travaux ;
- Approuver le cahier spécial des charges, les plans, le projet d'avis de marché ainsi que le montant estimé du marché « Rénovation d'une aile de l'école de Bray Cité », établis par l'auteur de projet, ABEL sc-sprl, Grand-Place, 42 A à 7130 Binche. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant estimé s'élève à 487.149,68 € hors TVA ou 589.451,11 €, 21 % TVA comprise ;
- Choisir l'adjudication publique comme mode de passation du marché ;
- Solliciter une subside pour ce marché auprès de l'autorité subsidiaire à savoir le Ministère de la Communauté française dans le cadre du Programme Prioritaire de Travaux ;
- Transmettre la présente délibération à la tutelle. Cette délibération sera exécutoire le jour de sa transmission à l'autorité de tutelle.
- Le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2010, article 722/72305-60 et sera financé par des subsides et un emprunt à contracter.

**Unanimité**

<b>REGIE FONCIERE</b>
-----------------------

**47. Frais générés par le Tribunal du Travail pour les consommations de gaz et d'électricité dans l'ancienne maison communale de Ressaix – Révision de l'indemnité annuelle**

- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à approuver la révision des indemnités telle que proposée au Service Public Fédéral de la Justice.

**Unanimité**

**48.Acquisition du chemin d'accès au cimetière de Ressaix – Sentier Maréchal – Succession**

- **DECISION**

Le Conseil est invité à :

- Reprendre l'assiette du chemin dénommé « Sentier Maréchal » cadastré section A n° 120 d'une contenance de 2a 34ca et de l'incorporer dans le domaine public ;
- Approuver le transfert de propriété de l'assiette de la voirie réalisé par un acte authentique pour un euro symbolique ;
- Inscrire à l'article 421/71104-58 projet n° 20104232 des dépenses extraordinaires, un crédit budgétaire de un euro ;
- Prévoir les frais de transcription et de recherche d'hypothèque s'élevant à +/- 300 euros à l'article 104/122-48 du budget ordinaire de l'exercice 2010.

**Unanimité**

**49.Cession de voirie à titre gratuit de la rue des Houilleurs à Péronnes-lez-Binche**

- **RATIFICATION**

En sa séance du 27/10/2009, le Collège communal a émis un avis favorable pour :

- Que l'assiette de la voirie constituant une partie de la rue des Houilleurs à Péronnes-lez-Binche soit considérée comme une voie publique et puisse dès lors être incorporée dans la voirie communale ;
- Que cette reconnaissance entraîne toutes les conséquences juridiques qui en découlent, tant à l'égard des riverains que du public, et notamment :
  - Pour le public : concrétisation du droit absolu de passage
  - Pour les riverains : concrétisation du droit de prendre accès et vues.

Le Conseil communal est invité à ratifier la décision du Collège communal.

**Unanimité**

**50.Implantation d'un relais mobile sur le terrain situé à côté du bureau de police à l'occasion du carnaval – Demande de la S.A. Mobistar**

- **DECISION**

A l'approche du carnaval, la S.A. Mobistar sollicite comme les années précédentes l'autorisation d'installer un relais mobile du 7 au 19 février 2010, pour couvrir la période carnavalesque.

Pour mettre en œuvre cette requête, un contrat de bail devrait être conclu entre la Ville et la société pour l'installation du relais.

L'opérateur propose un loyer de 700 euros à la Ville de Binche.

Le Conseil communal est invité à :

- Autoriser la S.A. Mobistar à installer un relais mobile pour couvrir la période carnavalesque ;
- Conclure un bail entre la Ville de Binche et la S.A. Mobistar pour cette installation ;
- Percevoir un loyer de 700 euros.

**Unanimité**

<b>ENERGIE</b>
----------------

**51. Prime accordée par la Ville pour l'installation d'un chauffe-eau solaire**

- **ARRET DU REGLEMENT 2010**

Un crédit de 2.500 € est inscrit à l'article 879/33101-01 du projet de budget – service Ordinaire de l'exercice 2010 pour l'octroi d'une prime pour l'installation d'un chauffe-eau solaire.

Il convient dès lors d'arrêter les règles de répartition de cette prime afin de permettre au Collège communal de procéder à sa liquidation.

**Unanimité**

**52. Prime accordée par la Ville aux particuliers pour la réalisation d'un audit énergétique**

- **ARRET DU REGLEMENT 2010**

Un crédit de 2.000 € est inscrit à l'article 879/33102-01 du projet de budget – service Ordinaire de l'exercice 2010 pour l'octroi d'une prime de 100 € par demandeur pour la réalisation d'un audit énergétique.

Il convient dès lors d'arrêter les règles de répartition de cette prime afin de permettre au Collège communal de procéder à sa liquidation.

**Unanimité**

**53. Prime accordée par la Ville aux particuliers pour l'installation d'un système de chauffage à pellet**

- **ARRET DU REGLEMENT 2010**

Un crédit de 3.500 € est inscrit à l'article 879/33103-01 du projet de budget – service Ordinaire de l'exercice 2010 pour l'octroi d'une prime de 250 € par demandeur pour l'installation d'un système de chauffage à pellet.

Il convient dès lors d'arrêter les règles de répartition de cette prime afin de permettre au Collège communal de procéder à sa liquidation.

**Unanimité**

**54. Prime accordée par la Ville aux particuliers pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques**

**- ARRET DU REGLEMENT 2010**

Un crédit de 6.500 € est inscrit à l'article 879/33104-01 du projet de budget – service Ordinaire de l'exercice 2010 pour l'octroi d'une prime de 500 € par demandeur pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques.

Il convient dès lors d'arrêter les règles de répartition de cette prime afin de permettre au Collège communal de procéder à sa liquidation.

**Unanimité**

<b>JURIDIQUE</b>
------------------

**55. Convention de location d'installations sportives sises rue du Cœur Dolent à Binche**

**- DECISION**

Le Conseil communal est invité à adopter un projet de convention de location d'installations sportives attenant au terrain de football de la rue du Cœur Dolent en vue de la prise en location, par la Ville, desdites installations sportives.

*M. Piret relève que le club sportif doit bien disposer d'installations et qu'il n'est donc certainement pas, avec l'opposition, contre le projet de location. Il remarque cependant qu'il avait été reproché à la majorité à laquelle il appartenait, par des membres de l'équipe en place, de ne pas avoir procédé à l'acquisition d'un bâtiment Ceci justifie l'abstention des membres de l'Union.*

*M. Labar répond qu'il est favorable à l'acquisition d'installations pourvu qu'elles en valent la peine. Il indique que la volonté est donc d'investir dans la construction de nouveaux vestiaires. Avant qu'il soit procédé à cette construction, il paraît logique de louer.*

**Pour : 18**

**(Laurent DEVIN, Jérôme URBAIN, Jean-Pierre JAUMOT, Philippe LABAR, Eugénie RUELLE, Frédéric TILMANT, Kevin VAN HOUTER, Manuel Medina BEJARANO, Jacques DERVAL, Jacqueline OUTLET, Marie-Rose TREZEGNIES,**

**Luc JONNART, Jean-Luc FAYT, Laurent ARMAN, Dominique SCHENA, Julien URBAIN, Marie-Claude KLENNER, Patrice LAÏ**)

**Abstentions : 10**

**(André NAVEZ, Monique DERBAIX, Jacques DEVIGNE, Philippe de STEXHE, Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Benoît DEGHRON, Raymond GROETEMBRIL, Judith PHILIPPE, Anne-Marie CALLEWAERT)**

**ACCUEIL TEMPS LIBRE**

**56. Convention ATL entre la Ville de Binche et l'ONE**

**- DECISION**

Le Conseil communal est invité à approuver la convention telle que contenue dans le décret Accueil Temps Libre du 3 juillet 2003, modifié par le décret du 26 mars 2009 précisant les missions du coordinateur ATL.

**Unanimité**

**CULTES**

**57. Fabrique d'église Saint-Rémi à Waudrez – Compte – Exercice 2007**

**- AVIS A EMETTRE**

Le Conseil communal est invité à émettre un avis sur le compte de l'exercice 2007, arrêté par le Conseil de la Fabrique d'église Saint-Rémi de Waudrez, en sa séance du 16/12/2008 (rentré à la Ville, le 17/11/2009), qui s'équilibre comme suit :

- Recettes : 23.518,45 €
- Dépenses : 20.801,60 €
- Excédent : 2.716,85 €

La part communale a été liquidée intégralement en cours d'exercice à concurrence de : 12.944,94 €.

**Pour : 15**

**(Laurent DEVIN, Jérôme URBAIN, Eugénie RUELLE, Kevin VAN HOUTER, Manuel Medina BEJARANO, André NAVEZ, Monique DERBAIX, Jacques DEVIGNE, Philippe de STEXHE, Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Benoît DEGHRON, Raymond GROETEMBRIL, Judith PHILIPPE, Anne-Marie CALLEWAERT)**

**Contre : 10**

**(Jean-Pierre JAUMOT, Philippe LABAR, Frédéric TILMANT, Jacques DERVAL,  
Jacqueline OUTLET, Marie-Rose TREZEGNIES, Luc JONNART, Jean-Luc  
FAYT, Laurent ARMAN, Dominique SCHENA)**

**Abstentions : 3**

**(Marie-Claude KLENNER, Patrice LAÏ, Julien URBAIN)**

**58. Fabrique d'église Saint-Rémi à Waudrez – Modification budgétaire n° 1 –  
Exercice 2008**

**- AVIS A EMETTRE**

Le Conseil communal est invité à émettre un avis sur la modification budgétaire n° 1, exercice 2008, arrêtée par le Conseil de la fabrique d'église Saint-Rémi de Waudrez, en sa séance du 16/12/2008 (rentrée à la Ville, le 17/11/2009), qui s'équilibre comme suit :

- Recettes : 16.953,50 €

- Dépenses : 16.953,50 €

Les aménagements budgétaires proposés n'entraînent pas de majoration de la subvention communale.

**Pour : 15**

**(Laurent DEVIN, Jérôme URBAIN, Eugénie RUELLE, Kevin VAN HOUTER,  
Manuel Medina BEJARANO, André NAVEZ, Monique DERBAIX, Jacques  
DEVIGNE, Philippe de STEXHE, Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Benoît  
DEGHORAIN, Raymond GROETEMBRIL, Judith PHILIPPE, Anne-Marie  
CALLEWAERT**

**Contre : 10**

**(Jean-Pierre JAUMOT, Philippe LABAR, Frédéric TILMANT, Jacques DERVAL,  
Jacqueline OUTLET, Marie-Rose TREZEGNIES, Luc JONNART, Jean-Luc  
FAYT, Laurent ARMAN, Dominique SCHENA)**

**Abstentions : 3**

**(Marie-Claude KLENNER, Patrice LAÏ, Julien URBAIN)**

**59. Fabrique d'église Saint-Rémi à Waudrez – Budget – Exercice 2009**

**- AVIS A EMETTRE**

Le Conseil communal est invité à émettre un avis sur le budget, exercice 2009, arrêté par le Conseil de la Fabrique d'église Saint-Rémi de Waudrez, en sa séance du 16/12/2008 (rentré à la Ville, le 17/11/2009), qui s'équilibre comme suit :

- Recettes : 17.937,96 €
  - Dépenses : 17.937,96 €
- La part communale ordinaire s'élève à : 13.389,94 €.

**Pour : 15**

**(Laurent DEVIN, Jérôme URBAIN, Eugénie RUELLE, Kevin VAN HOUTER, Manuel Medina BEJARANO, André NAVEZ, Monique DERBAIX, Jacques DEVIGNE, Philippe de STEXHE, Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Benoît DEGHORAIN, Raymond GROETEMBRIL, Judith PHILIPPE, Anne-Marie CALLEWAERT**

**Contre : 10**

**(Jean-Pierre JAUMOT, Philippe LABAR, Frédéric TILMANT, Jacques DERVAL, Jacqueline OUTLET, Marie-Rose TREZEGNIES, Luc JONNART, Jean-Luc FAYT, Laurent ARMAN, Dominique SCHENA)**

**Abstentions : 3**

**(Marie-Claude KLENNER, Patrice LAÏ, Julien URBAIN)**

<b>ENSEIGNEMENT</b>
---------------------

**60. Enseignement – ESAHR – Académie des Beaux Arts et des Arts Décoratifs – Convention de collaboration**

**- DECISION**

L'Ecole Supérieure des Arts plastiques et visuels de la Communauté française à Mons (ESAPV) souhaiterait pouvoir collaborer avec notre Académie des Beaux Arts pour la formation de leurs élèves. La Direction de l'Académie des Beaux Arts de la Ville de Binche est favorable à cette collaboration.

Le Conseil est invité à marquer son accord sur la Convention de collaboration présentée par l'ESAPV.

**Unanimité**

**61. Enseignement fondamental – Année scolaire 2009-2010 – Organisation du cours de néerlandais à charge de la Ville de Binche, à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2009.**

**- RATIFICATION**

Le Conseil communal est invité à ratifier le nombre de périodes de cours de néerlandais à dispenser à charge des fonds communaux, à raison de :

- Une demi-heure par classe, par semaine au niveau maternel

- Une demi-heure par classe en première et deuxième primaire
- Deux heures par classe en troisième et quatrième primaire.

**Unanimité**

<b>POLICE ADMINISTRATIVE</b>
------------------------------

**62. Police administrative – Règlement complémentaire au code de la route  
- ARRET**

Il est soumis au Conseil communal un règlement complémentaire au code de la route instaurant un emplacement pour personnes handicapées à la rue du Cron Ry, n° 11 à Leval.

**Unanimité**

**63. Police administrative – Règlement complémentaire au code de la route  
- ARRET**

Il est soumis au Conseil communal un règlement complémentaire au code de la route instaurant un emplacement de stationnement pour personnes handicapées à 7134 Binche avenue Léopold III, le long de l'immeuble 259 entre le PK 34840 et 34846.

**Unanimité**

**64. Police administrative – Règlement complémentaire au code de la route  
- ARRET**

Il est soumis au Conseil communal un règlement complémentaire au code de la route instaurant un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées à Péronnes, avenue de Brouckère, situé entre les immeubles 59 et 61.

**Unanimité**

**65. Police administrative – Règlement complémentaire au code de la route  
- ARRET**

Il est proposé au Conseil communal un projet de règlement complémentaire instaurant un sens interdit à Binche, rue Gilles Binchois.

**Unanimité**

**66. Police administrative – Règlement complémentaire au code de la route  
- ARRET**

Il est proposé au Conseil communal un projet de règlement instaurant un passage pour piétons à Binche, rue de Buvrines, à hauteur du site de l'ancienne voie ferrée.

**Unanimité**

**67. Police administrative – Règlement complémentaire au code de la route  
- ARRET**

Il est soumis au Conseil communal un projet de règlement complémentaire au code de la route instaurant une interdiction de dépasser à Binche, sections de Leval et d'Epinois N90 dénommée Route de Charleroi.

**Unanimité**

**68. Projet de procès-verbal de la séance du Conseil communal du  
14/12/2009**

**- APPROBATION**

Le Conseil communal est invité à approuver le projet de procès-verbal de la séance du Conseil communal du 14/12/2009

*M. de Stexhe souligne avoir reçu, accompagnant sa convocation à la séance du Conseil communal, l'ordre du jour en 4 exemplaires et le procès verbal de la séance du Conseil communal du 14 décembre 2009 en 2 exemplaires.*

*M. Groetembril souligne également avoir reçu, avec sa convocation, des documents en plusieurs exemplaires. Il indique qu'il s'agit d'erreurs administratives.*

*M. Devin répond qu'il est au courant de la situation et que le problème a été soulevé en interne.*

*M. Groetembril ajoute qu'en outre, le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2009 qu'il a reçu n'avait aucune suite logique de sorte qu'il n'a pas pu le contrôler. Il indique qu'un chat n'y retrouverait pas ses petits tant la version qui lui est parvenue est illisible.*

*D'autres conseillers acquiescent à la remarque de M. Groetembril.*

*Mme Philippe indique que le procès verbal de la séance du Conseil du 23 novembre 2009 ne l'indique pas comme présente tandis qu'elle a bien participé à cette séance.*

*M. Devin indique que le procès verbal évoqué par Mme Philippe a déjà été approuvé. Il propose de retirer le point concernant l'approbation de l'ordre du jour du procès verbal du Conseil communal du 14 décembre 2009 et de reporter cette approbation à l'ordre du jour du prochain Conseil communal.*

*M. Groetembril indique que les procès verbaux de plusieurs séances à huis clos du Conseil communal ont été mis sur le site internet de la Ville, avec par conséquent mention de l'identité de personnes privées. Il pense que ceci est problématique en terme de respect de la vie privée.*

**Report de l'approbation au prochain Conseil communal**

*M. Piret souhaite évoquer deux points en Conseil :*

*Tout d'abord, il indique qu'une grande figure du folklore local va prendre sa retraite et qu'il n'y aura plus de fabrication d'orgue de barbari dès son départ en retraite.*

*M. Piret souhaite proposer cette personne à la désignation comme Citoyen d'Honneur de la Ville lors d'un prochain conseil.*

*M. Devin indique qu'il est bien conscient du fait que sans le concours de nombreux artisans, le folklore de la Ville ne pourrait pas exister. Par conséquent, la reconnaissance souhaitée devrait concerner beaucoup de monde. Il souligne que cette distinction est habituellement remise à des étrangers et pas à des Binchois.*

*M. Jaumot indique que cette distinction n'est pas réservée à des personnes extérieures à la Ville mais que la démarche est plus forte lorsqu'elle concerne ce genre de personnes.*

*M. Piret souligne que la distinction a par la passé déjà été remise à des Binchois.*

*Ensuite, concernant la Foire d'Hiver, M. Piret indique qu'elle bloque les possibilités de parking sur la Grand'Place et n'est dès lors pas favorable aux commerçants. Ceci est particulièrement vrai selon lui lorsque la Foire tombe en période de fin d'années, en principe favorable au commerce. Il estime en plus que cette Foire n'apporte rien au commerce local, qu'elle est trop longue et pourrait être déplacée, voire supprimée lorsque le Carnaval tombe trop tôt.*

*M. Jérôme Urbain répond que les dates de cette foire ont été votées en Conseil il y a deux ans. Il indique donc qu'il est conscient du problème posé par cette Foire mais remarque que la Ville est liée jusqu'en 2012. Pour le reste, la problématique des parkings n'est pas neuve et aucun élément de solution n'a été apporté sous la précédente mandature. Au contraire, le retrait des parkmètres a tout engorgé.*

*M. Piret estime que la Foire accentue le problème de parking.*

*M. Devin met un terme à la séance publique du Conseil communal et invite le public à sortir en vue de la tenue de la séance à huis clos.*